



Commune de

FRISANGE

EXTRAIT AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

publique du **30 mars 2022**
secrète

No **22/034**

Date de l'annonce publique de la séance:
Date de la convocation des conseillers: **23 mars 2022**

Point de l'ordre du jour:
No **16.**

Présents: **MM. Beissel, Mousel;
MM. Heuertz, Mongelli, Hoffmann-Carboni, Gaffinet,
Bingen, Jacoby, Courtois, Hoffmann
M. Raus**

Absents: a) excusé
b) sans motif

Fixation du tarif pour la vente d'un livre
OBJET :

Le Conseil Communal,

- Vu la lettre de procuration de l'échevin M. Carlo Raus du 29 mars 2022 par laquelle il donne procuration à M. le conseiller Carlo Heuertz pour exprimer les votes en son nom ;
- Considérant que Monsieur Marcel Mousel, sous le patronage de la Commune de Frisange a édité un livre « Die Gemeindverwaltung Frisingen von 1800-2022 / Aspelt, Frisingen und Hellingen während den beiden Weltkriegen » ;
- Entendu le collège échevinal en ses explications à savoir que ce livre est destiné à la revente et qu'il faudra fixer un prix de vente ;
- Entendu la proposition du collège échevinal de fixer le prix de vente à 45€ par livre ;
- Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;
- Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

D E C I D E à l'unanimité des voix

- de fixer le prix de vente par livre à 45€
- de demander l'approbation des autorités supérieures.

Ainsi délibéré en séance à Frisange, même date que dessus.

Suivent les signatures:

Pour expédition conforme Frisange le **04/04/2022**
le bourgmestre le secrétaire ff

